

DECLARATION ORALE DU LOBBY DES FEMMES AFRICAINES

NOUS, Membres du Lobby des Femmes Africaines,

Rappelant l'objectif majeur de cette 56^{ème} session de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme (CSF) qui est d'amener les Etats à accélérer les mesures en direction du Monde rural pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) toujours prévus en 2015 ;

Appréciant le rôle primordial joué par les femmes dans la lutte contre la faim, et leur apport substantielle et incontestable dans l'économie et la protection de l'environnement en Afrique ;

Préoccupées par la modernisation agricole en faveur des grands investisseurs, au détriment de l'accès à la terre des petits agriculteurs dont plus de la moitié sont les jeunes et les femmes ;

Préoccupées par les politiques financières et leurs processus qui ne favorisent pas le secteur agricole et limitent les capacités des femmes à accéder au crédit et au marché ;

Préoccupées par l'accaparement et la colonisation des terres paysannes par les Etats et les entreprises internationales ;

Concernées par les contradictions entre le droit moderne et le droit coutumier qui enfreignent les droits des femmes rurales et réduisent leurs capacités à accéder aux informations, aux politiques et aux lois nécessaires à leur épanouissement ;

Relevant avec beaucoup de préoccupations le décalage entre les décisions et leur mise en application, aussi bien au niveau international, régionale et nationale.

Notant avec regret la lenteur de la mise en application des engagements des Etats pour la Décennie de la Femme Africaine lancée en Octobre 2010 à Nairobi ;

NOUS, Membres du Lobby des Femmes Africaines demandons :

L'application concrète de la résolution 62 /136 de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 18 décembre 2007 portant amélioration des conditions de vie et de travail de la femme rurale ;

Un nouveau contrat social qui place la couche laborieuse au cœur des politiques de développement par la création des connaissances adaptées, d'infrastructures et d'opportunités pour les Femmes et les jeunes filles ;

La disponibilité au niveau des gouvernements des données désagrégées dans le secteur rural pour informer et pour faciliter le processus d'intégration de la perspective genre dans les politiques et les programmes en direction du monde rural tout en s'assurant de l'accessibilité de ces outils aux concernés ;

Fournir et garantir aux femmes rurales un accès total aux services de santé tout en se penchant particulièrement sur les principales causes de décès de ces femmes ;

Créer les mesures permettant aux femmes rurales de participer aux prises de décisions à tous les niveaux que se soit dans le domaine économique, politique social ou culturel ;

La mise en œuvre effective de la déclaration faite à Maputo en 2003 par des chefs d'Etats et des gouvernements africains en vue d'allouer au moins 10% de leur budget public au secteur agricole ;

A ONU Femme, de s'assurer de la présence à tous les niveaux, des femmes rurales et des jeunes filles dans la composition des cellules de conseillers qui vont se mettre en place dans les semaines avenir.

